

Les missions du laboratoire d'analyses médicales dans la réalisation du dépistage des maladies rénales chroniques chez les patients à risque

COMMUNICATION

- 1- Exposer les affiches dans le laboratoire.
- 2- Mettre des dépliants à disposition des patients en salle d'attente.



ECHANGES AVEC LE PATIENT

- 2- Proposer aux patients de bénéficier d'un dépistage des maladies rénales chroniques.
- 3- Compléter le questionnaire d'identification des patients à risque d'insuffisance rénale chronique avec le patient.

Si le patient coche au moins une case, il est considéré comme patient à risque et peut bénéficier du dépistage.

EXAMENS BIOLOGIQUES DE DEPISTAGE

- 4- Prélever un échantillon d'urine, réaliser les dosages et calculer le rapport protéinurie sur créatininurie en mg/g.
- 5- Réaliser un prélèvement sanguin pour réaliser un dosage de la créatinine et de la clairance de la créatinine.
- 6- Envoyer les résultats d'examens au patient, à son médecin traitant, et au médecin prescripteur **par messagerie sécurisée uniquement.**

REGLEMENT DES EXAMENS

- 7- Envoyer à l'ALURAD :
 - la facture des examens biologiques,
 - la copie du questionnaire d'identification des risques d'insuffisance rénale chronique complété par le patient.